U SPORTS

BOURSES D'ÉTUDES SPORTIVES

U SPORTS

Membres du comité

Présidence : Sandy Slavin

CW: Mike Whipple

RSEQ: Joey Sabo

SUA: Pat Nearing

Interprétations

• Une université peut faire une demande de réinterprétation d'une règle liée aux Bourses d'études sportives (BES) auprès de son Directeur Sportif ou de son Délégué en Conformité

• Une réinterprétation sera formulée par le Représentant de la Conférence dans un délai de cinq jours (généralement dans un plus court délai)

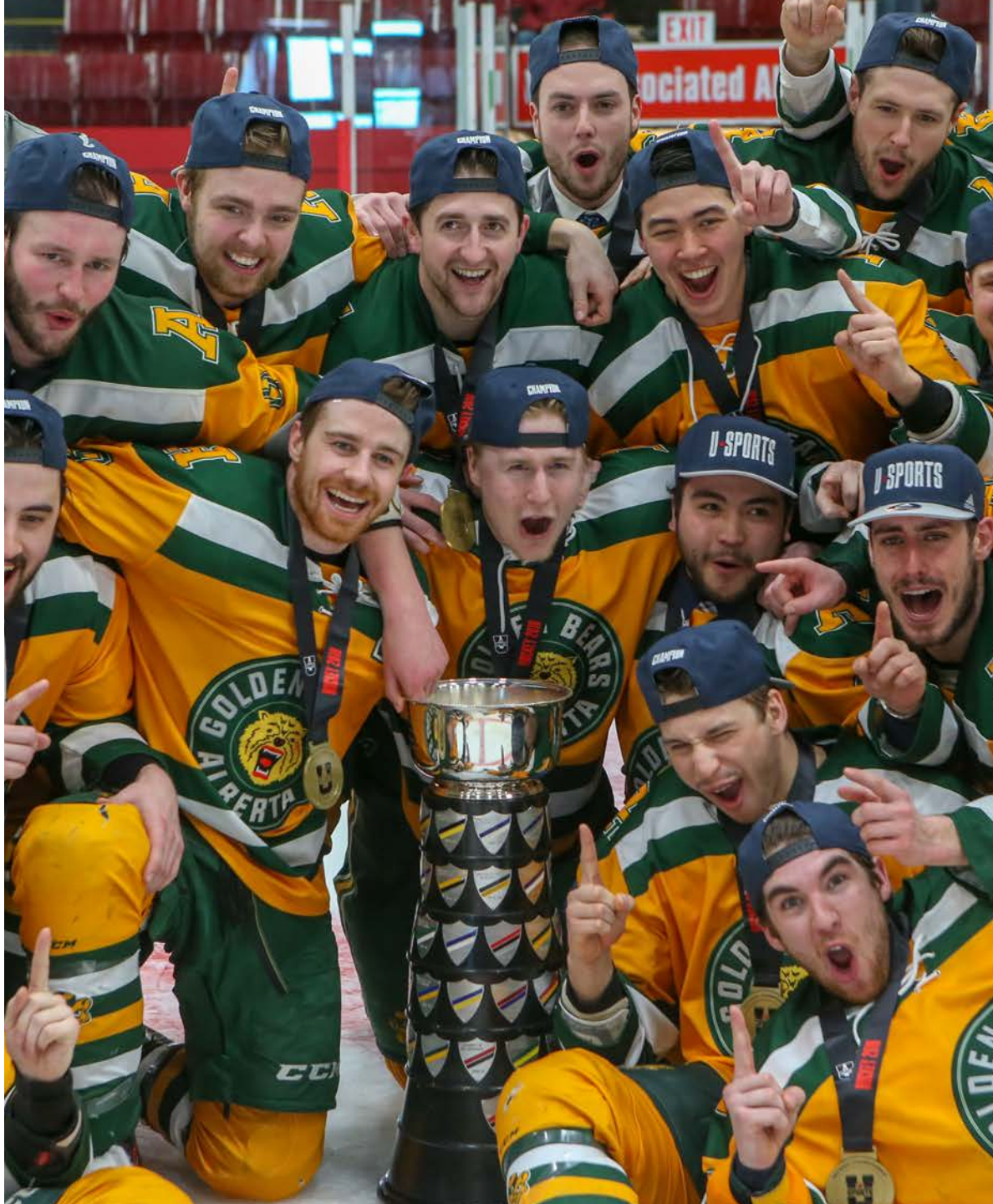

PRÉSENTATION DES ENJEUX

Trois principaux problèmes :

1. Cela fait longtemps que la politique n'a pas été révisée
   - Certaines parties du texte sont désuètes

2. Il n'y a pas eu de formation adéquate
   - Il y a un roulement de personnel important au sein des établissements, donc les nouveaux employés n'étaient pas en poste lorsque les règlements ont été votés

3. Il n'y a pas de recueil de cas
   - La collégialité donne lieu à la mésinterprétation

PRIORITÉS

Été 2018

1. Publier un recueil de cas « diète »

Saison 2018-2019

1. Commencer par de simples mesures
   - Qu’est-ce qui peut être clarifié par une note aux membres ou des questions-réponses?
2. Continuer à mettre à jour le recueil de cas
   - Que peut-on approfondir?
   - Où peut-on ajouter des questions?
3. Consultation en vue de déterminer les questions fondamentales
   - Déterminer les sujets qui nécessitent une discussion entre tous les membres

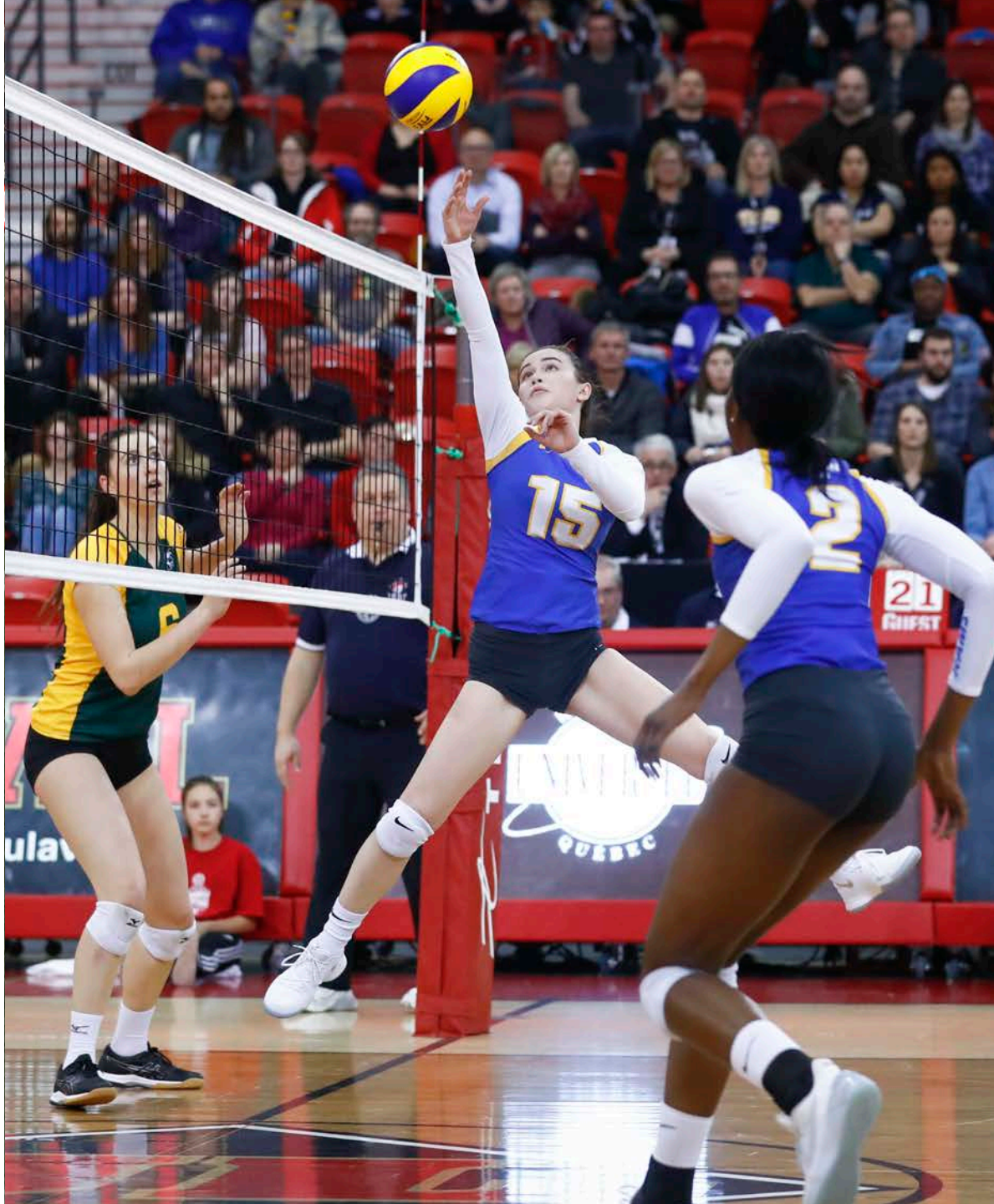

POLITIQUE

50.10.2.4.5 Hébergement (non administré par l'université) – l'hébergement offert par des amis, des anciens ou des partenaires de l'université n'est pas assujetti aux restrictions imposées par les règles sur les BÉS en autant que les trois conditions suivantes soient respectées :

(i) les étudiants athlètes défraient eux-mêmes un juste coût des dépenses associées à leur hébergement (incluant possiblement les frais d'électricité, de câble, de téléphone, de taxes, d'assurances, d'hypothèque, etc.); et

(ii) le propriétaire de la résidence ne reçoit aucune forme de ristourne ou de compensation de la part de l'université fréquenté par l'étudiant athlète hébergé chez lui; et

(iii) le choix des locataires demeure l'unique prérogative du propriétaire de la résidence.

QUESTIONS LIÉES À L'HÉBERGEMENT

Sujets en discussion :

Le comité a conclu que la politique sur l'hébergement devra être modifiée pour refléter le fait que les étudiants-athlètes doivent payer la juste valeur du marché pour tout hébergement non administré par l'université, au lieu d'un « juste coût » d'une liste de dépenses qui ne reflète pas suffisamment une juste valeur locative.

Juste valeur du marché :

Le comité a suggéré que la « juste valeur de marché » doit être interprétée comme la valeur locative moyenne telle qu'elle a été établie sur le site Web de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour une région, car c'est la seule source qui semble être en mesure de déterminer les coûts de location dans les marchés locaux.

QUESTIONS POUR LES MEMBRES

Pour discussion :

1) Ne pas établir de mécanisme pour mesurer les coûts de location, car cela ne semble pas résoudre le problème en question ; ou alors ce problème n'existe pas au sein de la conférence.

2) Déterminer que les étudiants-athlètes doivent payer un montant se situant dans les 25 pour cent du coût moyen de location établi par la SCHL, tout en permettant une certaine flexibilité pour tenir compte des conditions spécifiques d'hébergement d'un étudiant-athlète qui expliqueraient toute variation au-delà des 25 pour cent.

3) Déterminer que les étudiants-athlètes doivent payer un montant qui se situe dans les 50 pour cent du coût moyen de location de la SCHL, sans flexibilité qui justifieraient des raisons pour lesquelles un étudiant-athlète pourrait payer moins que les 50 pour cent du coût moyen de location.

4) Envisagez-vous une autre solution ?

NEXT PRIORITIES

Alors que les discussions sur la juste valeur du marché et des hébergements s'essouffle :

1. Quels éléments de la Politique sur les BSE doivent selon vous être révisés ?

2. Quels sont les principaux défis soulignés par votre conférence en termes de BSE ?

1. Souhaitez-vous qu'un sujet particulier soit ajouté à l'ordre du jour du Comité ?

SÉANCES DE DISCUSSION EN GROUPES

RÉCAPITULATIF

U SPORTS

MERCI